



Travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond

Avenant n°2 au marché F20003

Janvier 2021

ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n°xxxx du Bureau du xx/xx/xxxx,

ET D'AUTRE PART

L'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES DAUPHINE, située 60 rue des Berges – CS 41534 - 38025 Grenoble Cédex 1, représentée par M. Yann KALFON, directeur,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le marché de travaux notifié le 13/02/2020 à l'entreprise EIFFAGE a pour objet la réalisation des travaux relatifs au lot n°2 « Gros œuvre - Charpente métallique » de l'opération de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry.

L'avenant n°1, d'un montant de 9 261.00 € HT soit une augmentation de 4.6 % du montant du marché, a été notifié le 23/06/2020 et avait pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier :

- Prise en compte de la mise à jour du Plan général de Coordination du 23/04/2020 intégrant le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus covid-19.
 - Surcoût pour la désinfection mensuelle de la base vie : 1 543.50 €HT (selon devis n°2020-039B joint en annexe)
- Soit pour une durée de 6 mois : 9 261.00 €HT

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°2

Le présent avenant n°2 a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier, qui ont fait l'objet de prix nouveaux :

- FTM n° 3 : Mise ne place de clôture Heras au droit des châssis déposés en périphérie des 2 bassins (devis n°2020-050),

3 155.70 € HT
- FTM n° 7 : Réalisation du piquage des seuils béton existants, scellement des barres et réalisation de rejingots au droit des menuiseries déposées dans la halle bassin (devis n°2020-063),

5 902.00 € HT
- FTM n° 8 : Passivation des aciers et réparations des bétons dans les zones RDC galerie technique et R+1 zone accueil et poteaux halle bassin (devis n°2020-071b),

22 980.00 € HT
- FTM n° 13 : Moins value pour création d'ouverture dans mur en agglomérés (devis n°2020-090), réalisation de relevés béton (devis n°2020-088b), passivation des aciers et reprises béton sur les poutres de la halle bassin (devis n°2020-085), réfection d'arase et réalisation socle béton CTA (devis n°2020-083b), suppression reprise d'encadrements, suppression ouverture pédiluve et suppression de création d'ouverture,

184.37 € HT
- FTM n° 16 : Peinture époxy 3 faces intérieures des poteaux halle bassin (devis n°2020-086), suppression gaines en agglomérés

215.32 € HT

- FTM n° 17 : Prolongation de la location du platelage du grand bassin jusqu'au 07/12/2020 et prolongation installation base vie jusqu'au 07/05/2020 (devis n°2020-101b),

11 797.50 € HT

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 44 234.89 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 21.89 %.

ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ

L'article 5 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	202 025.00 € HT
Montant de l'avenant n° 1	9 261.00 € HT
Montant de l'avenant n°2	44 234.89 € HT
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	255 520.89 € HT + 26.48 %

Les fiches de travaux modificatifs et devis justifiant du montant de ces adaptations sont joints en annexe au présent avenant n°2.

ARTICLE 4 – DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution reste inchangé.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le titulaire du marché

Pour EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES
DAUPHINE
Le directeur

Pour Grand Chambéry

Le Vice-Président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures

M. Yann KALFON

M. Michel DYEN